

République Française

.....
 Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°6/2025
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune **PIANA**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 20 avril 2020, portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 26/06/2020

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 09/02/2021 après avis du comité social territorial en date du 26/01/2021

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	VERSINI DOMINIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	<u>01/05/2025</u>
	<u>NESA MICHEL</u>	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	<u>01/05/2025</u>

Avancement au grade de : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
	<u>NESA CHRISTELLE</u>	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	<u>01/05/2025</u>

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Corse du Sud** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à PIANA

le 14 avril 2025



Le Maire,

Pascaline CASTELLANI

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :